

Au-delà des ZEP

Quelle politique de discrimination positive ?

Entretien avec François Dubet*

La sectorisation n'avait pas été conçue pour favoriser la mixité sociale, et elle a fini par figer les inégalités sociales et scolaires. Mais son assouplissement récent aggrave encore les logiques de relégation en facilitant la fuite des meilleurs élèves, hors des établissements des quartiers pauvres. Est-il envisageable, pour autant, d'empêcher le choix des familles ? L'enjeu aujourd'hui est bien plutôt d'en limiter les conséquences et de s'engager franchement dans une politique de discrimination positive.

La réforme de 2007 semble avoir aggravé la fuite des meilleurs élèves et fragilisé sensiblement certains établissements. Ne peut-on y voir aussi un révélateur de l'échec des zones d'éducation prioritaires ?

On a pu reprocher aux ZEP de stigmatiser certains établissements et il est patent aujourd'hui qu'une proportion significative de familles n'a pas confiance dans les collèges classés en ZEP. De ce point de vue, il faut se rendre à l'évidence : les inégalités se sont plutôt creusées. Si la politique menée actuellement accélère ce creusement, on ne peut considérer que tout allait bien auparavant et que les politiques publiques censées favoriser la mixité et lutter contre les inégalités aient été vraiment efficaces. Cela tient notamment au fait qu'on se paie de mots, quand on parle des ZEP.

Le principe d'une action par « zone » pouvait être défendu, mais la mise en œuvre s'est avérée défailante et en termes de moyens le différentiel n'était pas significatif. Un élève en ZEP ne bénéficie que de 7% de moyens supplémentaires par rapport à un élève hors ZEP. Et les établissements classés ZEP voient arriver de jeunes professeurs, en début de carrière, qui n'y resteront pas. Une politique vraiment efficace aurait assumé un certain nombre de moyens : des équipes pédagogiques stables, soutenues, composées de volontaires. Cela aurait pu passer par la création d'un statut spécifique, avec une rémunération différente mais aussi un temps de présence dans l'établissement différent de celui qu'on attend aujourd'hui des professeurs. Or le monde enseignant n'en veut pas, pour diverses raisons dont l'une est le souci de sa propre unité. La mise en œuvre réelle de politiques d'établissement, et donc d'une plus grande autonomie de gestion, aurait assurément permis de donner plus de chances à la logique des ZEP ; mais là encore ce sont des réformes difficiles à mettre en œuvre, dans le contexte de l'Éducation nationale. Des démarches de suivi et d'évaluation, enfin, ont fait défaut.

La réalité, c'est que la politique des ZEP n'a pas osé aller jusqu'au bout de la logique de différenciation et de discrimination positive. Sur ce point, et en essayant de sortir de l'imaginaire de l'égalité à la française, nous avons beaucoup à apprendre des exemples étrangers, aux Pays-Bas ou aux États-Unis par exemple : les moyens mis en œuvre sont sans commune mesure, à la fois sur le plan financier et en ce qui concerne la composition des équipes. Ce n'est pas une petite dotation en argent ou deux demi-postes supplémentaires qui font la différence.

Sur le principe, une des vraies limites des ZEP est le côté binaire du classement, qui est discutable. Une politique de ciblage des difficultés doit être plus efficace : avec le modèle binaire, certains établissements ont dû se battre pour conserver leur statut ZEP, alors que d'autres voyaient fuir leurs meilleurs élèves, ceux dont on sait qu'ils sont indispensables pour maintenir une dynamique d'apprentissage au sein des classes.

* François Dubet est sociologue, professeur à l'Université Bordeaux II et directeur d'études à l'EHESS. Il a notamment publié *L'École des chances* (Seuil / La République des idées, 2004) et plus récemment *Le Travail des sociétés* (Seuil, 2008).

Cette fuite s'accélère aujourd'hui, posant la question des « chances » qu'offrait à ces bons élèves le système d'avant 2007.

C'est une question qu'on ne peut esquiver, en effet : il n'est pas illégitime d'autoriser les bons élèves, notamment dans des quartiers défavorisés, à faire des choix qui leur permettront d'accéder aux meilleures formations par la suite. Il me semble qu'on doit cette justice aux individus. Au demeurant, c'est le raisonnement qui domine aujourd'hui.

Cela étant il faut immédiatement se poser la question de l'injustice qu'on inflige aux autres élèves, en « faisant justice » à ceux qui s'en vont dans de meilleurs établissements. Quand la fuite des meilleurs élèves entraîne l'établissement dans une spirale à la baisse (ghettoïsation, relégation), la justice faite à certains accentue l'injustice vécue par les autres.

On peut alors se poser la question autrement : comment faire pour que les bons élèves décident de rester ?

Une autre façon de poser la question est d'éviter de créer des ghettos de bons élèves.

On peut alors envisager sérieusement une politique intelligente et efficace de discrimination positive. Un premier axe de travail consiste à faire un effort sur l'offre scolaire, dans les quartiers défavorisés. Un second axe consiste à faire des efforts, au sein de certains établissements, sur les élèves les plus ambitieux. Il faut ici de l'audace et de l'imagination : on peut ainsi concevoir du soutien scolaire « positif », qui permet aux meilleurs élèves d'aller au-delà du programme et ainsi de rester dans la course avec les enfants scolarisés dans de très bons établissements. Une diversification pédagogique – sur les méthodes, le niveau, les disciplines – peut être un excellent argument pour inviter les bons élèves à rester. À cet égard les enquêtes PISA nous enseignent qu'en Europe, les systèmes les plus équitables sont aussi les plus diversifiés.

Par ailleurs, on peut aussi imposer des contraintes aux établissements qui accueillent les bons élèves ; par exemple, au sein du groupe des élèves ne relevant pas de la zone de recrutement immédiate, des quotas d'élèves issus de quartiers défavorisés. Sans quoi ce sera l'école qui fera son marché, au grand dam des parents à qui on a « vendu » l'idée que ce seraient eux qui pourraient choisir.

En somme, il faudrait être en mesure de combiner l'idée que les gens ne sont pas prisonniers avec des règles de circulation : que les bons élèves des quartiers difficiles aient moins de raison de fuir leurs établissements, et des contraintes pour les établissements qui attirent les plus d'élèves.

Que pensez-vous des « cordées de la réussite », et des expériences comme celles menées à Sciences Po ?

L'idée de justice sociale tend à se résumer, aujourd'hui, à autoriser les bons élèves défavorisés à accéder aux filières d'excellence. Personne n'est vraiment contre cette idée, qui fait vibrer l'imaginaire du mérite républicain. Mais il faut en souligner les limites.

Tout d'abord, dans un territoire comme la France, l'unité de compte est la centaine de milliers d'élèves, et les expériences à la façon de Sciences Po n'en représentent que quelques centaines.

Ensuite, les catégories sociales qui avaient le monopole de l'accès aux filières d'excellence ne vont pas se laisser déposséder. On peut donc prédire la reconstitution d'inégalités.

Enfin, et cela me semble le plus important, cette politique est aujourd'hui vendue comme un « solde de tout compte » : on vous donne une chance, et si vous n'êtes pas capable de la saisir, et bien tant pis pour vous. Or on risque fort dans ces conditions de reproduire les travers du modèle américain : les politiques d'*affirmative action* à l'université ont certes permis de faire émerger une élite, et une bourgeoisie noire est née... qui a eut tôt fait de quitter les quartiers et

de s'installer comme la classe moyenne blanche dans des banlieues loin des ghettos. La situation des Noirs des ghettos, elle, a empiré. Je dirais donc que s'il serait absurde d'empêcher ceux qui le peuvent d'améliorer leur destin, il est très important de prendre garde au destin des autres.

Propos recueillis par Richard Robert